

1. Plan local d'urbanisme intercommunal : avis à donner

Dans le cadre de nouvelles prises de compétences possibles de la Communauté d'Agglomération, la Commune doit se prononcer sur celle de la gestion de l'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Communal émet un avis défavorable à la prise de compétence du plan local d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération.

2. Commission Locale d'Evaluation des charges transférées : désignation d'un référent

La Communauté d'Agglomération a pris au 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences. Une Commission Locale d'Evaluation devra fixer les années de référence ainsi que le calcul des charges à transférer.

Chaque Commune doit désigner un référent. Gérard Fouillit participera à la Commission.

3. Affaire Vial

A la suite du différend entre la Commune et la famille Vial qui a géré le Gîte CAMA avant sa vente, le tribunal a délibéré le 6 janvier 2017.

La Commune doit régler les sommes de 31608,89 € de dédit, 543,89 € de frais de publicité engagés et 2000 € de frais aux dépens.

Les époux Vial sont condamnés à régler à la Commune les sommes de 8500 € de loyers et de 506,04 € de frais de maintenance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la décision du tribunal.

4. Administration : changement de logiciel

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Centre de Gestion n'assurera plus la maintenance du logiciel de gestion financière VISA. Seul, le logiciel MAGNUS fera l'objet d'une maintenance.

Le Conseil Municipal opte pour l'acquisition de ce nouveau logiciel pour un montant de 1106 € HT. Il faudra prévoir une formation pour les agents estimés entre 900 et 700 € et la récupération de données pour 350 €.

5. Demandes emplacements marchands ambulants

Deux marchands ambulants, un primeur et un marchand de produits du terroir, ont sollicité la Commune pour un emplacement hebdomadaire sur la place du village.

Le Conseil Municipal souhaite s'accorder un temps de réflexion avant d'apporter une réponse à ces deux marchands.

6. Acquisition matériel électoral et panneaux d'affichage extérieurs

Le Conseil Municipal souhaite acquérir de nouveaux isoaloirs dont un accessible pour personne à mobilité réduite et des panneaux d'affichage extérieurs.

Pour 1607,82 €, la Commune opte pour l'achat de 4 isoaloirs et des panneaux d'affichage pour 10 emplacements.

7. Question diverses :

Aménagement de la traversée du Bourg

Les cabinets AB2R et Osmose viendront présenter à l'équipe municipale un projet d'aménagement de la traversée du Bourg le mardi 7 février à 16 H 00 et le mercredi 8 février à 14 H 00.

Renouvellement de la Commission Intercommunale des impôts directs

Le Conseil Municipal doit désigner pour siéger à la Commission Intercommunale des impôts directs un représentant et son suppléant.

Gérard Fouillit sera le représentant de la Commune et Marie-Françoise Favier, la suppléante.

Dissolution du budget communal de l'eau et de l'assainissement

La prise de compétences par la Communauté d'Agglomération de la gestion de l'eau implique la dissolution pour l'année 2017 du budget communal de l'eau et de l'assainissement.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 dont les résultats sont les suivants :

- Budget Principal

- ↳ section fonctionnement : recettes 1 444 325,72 euros ; dépenses 932 576,97 euros ; résultat 511 748,75 euros

- ↳ section investissement : recettes 546 346,91 euros ; dépenses 876 167,67 euros ; résultat - 329 820,76 euros

- ↳ global : recettes 1 990 672,63 euros ; dépenses 1 808 744,64 euros ; résultat 181 927,99 euros

- budget Eau/assainissement

- ↳ section fonctionnement : recettes 234 821,89 euros ; dépenses 178 791,55 euros ; résultat 56 030,34 euros

- ↳ section investissement : recettes 307 327,95 euros ; dépenses 210 877,62 euros ; résultat 96 450,33 euros

- ↳ global : recettes 542 149,84 euros ; dépenses 389 669,17 euros ; résultat 152 480,67 euros

Affectation des résultats

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2016 comme suit :

- Budget principal : section fonctionnement :

Le résultat s'élève à 511 748,75 euros. Conformément au budget primitif 2016, la somme de 324 803,50 euros sera affectée à la section investissement. Les 186 945,25 euros restant seront affectés au budget de fonctionnement 2017.

- Eau et assainissement : section fonctionnement :

Le résultat s'élève à 56 030,34 euros. Conformément au budget primitif 2016, la somme de 42 995,00 euros sera affectée à la section investissement. Les 13 035,34 euros restant seront affectés au budget de fonctionnement 2017.

Remise à niveau des stations d'épuration de Bains et Cordes : suite à donner

Dans la continuité de l'aménagement de la traversée du bourg de Bains et notamment la mise en réseau des eaux pluviales et des eaux usées qui va améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Bains, le conseil est d'accord pour concrétiser les démarches entreprises pour la remise à niveau des stations de Bains et de Cordes. La station de traitement plantée de roseaux pourrait être implantée sur le bien de section à côté de la station actuelle qui serait détruite. Pour cela les habitants du village seront consultés.

SIVU : avance de trésorerie

Dans l'attente du versement des subventions, il est nécessaire que le SIVU dispose d'une trésorerie suffisante afin de régler les charges courantes. En accord avec les 4 autres communes du SIVU, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 1 500 €. Cette avance sera remboursée par le SIVU dès que sa situation financière le permettra.

Personnel : création poste

En prévision du remplacement de Monique ROBERT, qui occupe le poste d'attaché, et qui va faire valoir ses droits à la retraite, le conseil décide la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet, compétences requises dans les domaines gestion financière et administrative. Le poste est ouvert jusqu'au 15 avril 2017.

Rythmes scolaires : renouvellement convention

L'objet du renouvellement de la convention porte essentiellement sur la confirmation des horaires des rythmes scolaires.

Le conseil décide de conserver les mêmes horaires pour les activités péri-scolaires soit les mardis, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Conseil Municipal du 19 Avril 2017

1. Vote du budget primitif 2017 : Principal

M. Le Maire présente, article par article en fonctionnement, opération par opération en investissement, le budget primitif 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017, comme suit :

- **Budget Principal**

Fonctionnement : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1 069 998,29 € ; *Investissement* : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1 289 077,06 €.

2. Fixation du taux des trois taxes

La fusion extension de la Communauté d'Agglomération produit des incidences en matière fiscale qu'il faut traiter collectivement et simultanément au niveau de la Communauté d'Agglomération et des Communes.

Cela afin de respecter la stricte neutralité fiscale pour la Commune et nos contribuables.

Ainsi pour notre Commune, les taux sont « les suivants » :

- T.H 8 % au lieu de 8,71 %
- F.B 11,99 % au lieu de 12,76 %
- F.N.B 58,84 % au lieu de 67,45 %

La différence sera collectée par la Communauté d'Agglomération et le produit manquant fera l'objet d'une compensation de la Communauté d'Agglomération à la Commune, et pour le contribuable, la neutralité par rapport à 2016.

3. Allocation école Sainte Thérèse

L'allocation de fonctionnement est calculée au vu des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique « Les Cèdres ».

Pour l'année 2017, elle s'élève à 50 552 €. Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette somme au budget et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4. ONF : Forêt de Montbonnet

L'ONF préconise de poursuivre des travaux de balisage dans la forêt de Montbonnet. Le Conseil Municipal vote des travaux pour un montant de 1 500 € HT.

5. Syndicat Départemental Energie : modification des statuts

Les membres du Conseil Municipal acceptent la modification des statuts du Syndicat Départemental Energie permettant aux Communautés de Communes d'adhérer à ce dernier.

6. Jury d'Assises : tirage au sort

Les membres du Conseil Municipal procèdent au tirage au sort du jury d'assises à partir de la liste des personnes inscrites sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort : Vicard Florian, Michel Julien, Guilhe Jessica

7. Indemnités des Elus : modification référence

Les nouvelles dispositions invitent à modifier la référence qui fixait l'indemnité des élus. Ainsi dorénavant elle sera fixée en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de l'indice brut terminal 1015. Ce qu'accepte le Conseil Municipal.

8. Etablissement Public Foncier : désignation délégués, titulaire et suppléant

Cet établissement est chargé de constituer des réserves foncières pour les communes ayant un projet immobilier.

Deux délégués par Commune doivent être désignés. Le Conseil Municipal nomme :

- Un titulaire : Marie-Françoise FAVIER
- Un suppléant : Gérard FOUILLIT

9. Extinction éclairage public

Comme déjà annoncé, par souci d'économie, le Conseil Municipal décide d'éteindre les lampes de l'éclairage public sur tout le territoire de la Commune toutes les nuits de 23 h 30 à 05 h 30 à partir du mardi 09 mai.

10. Questions diverses :

- La Cérémonie du 8 mai aura lieu le Dimanche 7 mai après l'office religieux.
- Orange informe les Mairies de la suppression des cabines téléphoniques sur tout le territoire national et qu'ils vont procéder prochainement au démontage des cabines présentes sur notre Commune.

Conseil Municipal du 15 Mai 2017

Traversée du bourg : avant-projet détaillé

Michel DECOLIN présente aux membres du conseil l'avant-projet d'aménagement de la traversée du bourg réalisé par les cabinets AB2 R et OSMOSE.

Cet avant-projet est estimé pour la commune en dehors des réseaux AEP, eaux usées et eaux pluviales, qui sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération, à 1 064 188 € HT.

Après discussion, le montant du projet est ramené à 877 361 HT en prenant en compte les moins-values des trottoirs en béton désactivé, de la fontaine devant la mairie et des WC.

Il faudra y rajouter les coûts des lampadaires et de l'enfouissement par France Télécom.

La région, le département, l'Etat (DETR) sont sollicités pour obtenir un maximum de subventions.

Le conseil à l'unanimité est favorable pour continuer la démarche afin de mener à bien ce projet.

Site internet : choix du prestataire

Le conseil décide de retenir IRIS INTERACTIVE pour la création du site internet de la Mairie pour un coût de 2 850 € HT et une maintenance annuelle de 490 € HT.

Budget principal : décision modificative

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget principal :

L'avance de trésorerie de 1 500 € doit être portée en investissements. L'article 276358 est augmenté de 1 500 € pour réduire l'article 21534 Eclairage Public du même montant.

Organisation des services

↳ remplacement de Monique ROBERT

Sur proposition du maire, le conseil est d'accord pour retenir la candidature de Marie-Noëlle CHASSEFEYRE pour le remplacement de Monique ROBERT qui fait valoir des droits à la retraite au 1er juillet 2017.

↳ réorganisation des postes des agents à l'école publique et à la cantine

Une analyse des postes a permis de constater un sureffectif des agents affectés à l'école publique et à la cantine. En effet, des comparatifs avec les autres communes limitrophes ont fait ressortir que le nombre d'heures affectées par rapport au nombre d'enfants scolarisés était surélevé, d'autant que le nombre d'enfants fréquentant la cantine a chuté.

Il convient donc de réorganiser les postes de l'école publique et de la cantine avec une redistribution des rôles.

Il est décidé qu'à la rentrée prochaine, la préparation des repas de la cantine ne sera plus assurée par Colette mais par la Cuisine Centrale, le temps de préparation se limitant au réchauffage des repas.

Questions diverses

- achat véhicule : on s'oriente maintenant vers un véhicule à benne. Un modèle d'occasion a été trouvé chez VEDEL (tribenne) de marque ISUZU d'un coût de 15 000 €. Ce véhicule sera laissé par le garage VEDEL pour une semaine d'essai auprès des employés communaux
- feux d'artifice : ils seront tirés pour la vogue
- Agility : concours de chiens d'attelage au lac de l'Oeuf
- Donneurs de sang : repas du mois d'août aura lieu à l'assemblée de Montbonnet
- Extinction des lampes la nuit : cela fonctionne bien et pas de réclamations
- Elections législatives : 11 et 18 juin 2017
- réunion publique de Peter Vigier samedi 13 mai 2017 à 18 h 00 salle sous la mairie

Conseil Municipal du 8 Juin 2017

1. Aménagement traversée du bourg

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du bourg, le cabinet AB2R propose son intervention à hauteur de 6,5 % du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer le contrat régissant la maîtrise d'œuvre de ce projet.

2. Personnel : création poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ième} classe

Compte tenu des nécessités de service, il a été convenu d'augmenter le temps de travail de Christelle Gagne Pour ce faire, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps partiel et de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps plein.

Le Conseil Municipal vote pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps plein.

3. AXA Assurance complémentaire :

La Commune a été contactée par AXA pour promouvoir leur assurance complémentaire intitulée Modulango auprès des habitants.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner suite.

4. Service Eau/Assainissement : fonctionnement avec la Direction Eau/assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence Eau/Assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Pour faciliter la gestion de l'Eau et de l'Assainissement sur la Commune, il convient de confier un certain nombre d'opérations à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour confier la gestion administrative et technique du service Eau/Assainissement à la Communauté d'Agglomération. Une convention sera signée.

5. Acquisition d'un véhicule :

Pour faciliter le travail des employés de la Commune, le Conseil Municipal décide l'achat d'un camion tri benne ISUZU d'occasion pour un montant de 15 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Croix Rouge : Des membres de l'association vont démarcher sur la Commune pour s'adresser aux habitants afin de leur expliquer les missions de la Croix-Rouge française pendant la période du 24 juillet au 19 août.

Changement Personnel :

Marie-Noëlle Chassefeyre prendra son poste lundi 12 juin au secrétariat. Elle sera remplacée par Valérie Bonnefoux à l'Ecole de 16H30 à 18H00 pour la garderie et pour l'entretien des locaux de la Mairie et du Centre de vie.

Conseil Municipal du 27 Juillet 2017

Vote des subventions aux associations

Le conseil vote les subventions aux associations :

Club des aînés	400
Anciens d'Algérie	300
Gym volontaire	300
ACCA	300
Donneurs de Sang	100
USBSC	1000
Arbre de Noël Ecole Sainte Thérèse	163
Arbre de Noël Ecole Publique	210
APE Ecole Publique (85 élèves X 18 €)	1530
APE Ecole Publique achats livres	1000
APE Ecole Sainte Thérèse (69 élèves X 18 €)	1242
Agility	77
Société de tir	77
ADMR	300
Centre Léon Bérard	92
ADAPEI	69
APAJH	77
FNATH	77
CJDA	77
AVEMEH	77
Amis BDP	120
Prévention routière	77
Restos du cœur	150
Justice et partage	150
Velay Sud 43	2600
Secours Populaire	100
Judo Club	200

DETR 2017 : 2 tranches travaux aménagement traversée du bourg

Dans le cadre de la sollicitation de la DETR 2017 pour l'aménagement de la traversée du bourg, le Conseil est d'accord pour décomposer cette opération en 2 tranches de travaux, 1 pour 2017 et 1 pour 2018.

Aménagement traversée du bourg : convention du groupement de commandes

Le conseil municipal est d'accord pour signer la convention du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour l'aménagement de la traversée du bourg, cette dernière ayant la compétence eau-assainissement. La Commune de Bains en sera le coordonnateur.

Renouvellement Eclairage Public traversée du Bourg

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du Bourg, il est prévu d'enfouir les réseaux secs et la réfection de l'éclairage public.

La participation de la Commune après celle du Syndicat Départemental d'Energies serait de 52 349,22€. Une aide est sollicitée auprès du LEADER ce qui ramènerait notre participation à 35.569,74€.

Communauté d'agglomération : rapport commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'évaluation des transferts de charges étudié par la commission concernant les « Ponts Bascules », le Musée, le Théâtre, le Palais des sports et les services communs.

Le Conseil donne un avis favorable à ce rapport.

Projet schéma de cohérence territoriale du Pays du Velay : avis

Le Comité Syndical mixte du Pays du Velay a arrêté le 12 juin 2017 le projet de schéma de cohérence territoriale.

Après avoir pris connaissance :

- Du bilan de la concertation
- Du projet d'aménagement et de développement durable
- Du projet de territoire

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet.

Cantine municipale : tarif 2017/2018

Le maire présente le bilan de l'année scolaire 2016-2017 :

A la rentrée 2017/2018, les repas seront fournis par la Cuisine Centrale. Chaque mois, le menu du mois suivant sera connu. Les menus, élaborés par une diététicienne, seront variés et équilibrés.

Le conseil donne son accord pour signer la convention avec l'UPC de Bains et décide de maintenir le prix des repas à 3,40 €/enfant et à 7 €/adulte pour l'année scolaire 2017/2018.

Questions diverses

- Mise à disposition du gymnase pour le Club de hand de LANDOS : Suite aux inondations, le Gymnase de la Commune de LANDOS nous sollicite pour la mise à disposition de notre gymnase afin d'accueillir leurs associations sportives. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Commerce VIVAL : Le Conseil Municipal se réjouit de l'ouverture de l'épicerie VIVAL dans un cadre nouveau où tout sourire, Tony et Françoise, vous accueillent avec attention et disponibilité.

Conseil Municipal du 17 Aout 2017

1. Rénovation éclairage terrain de foot

L'éclairage du terrain de football est vétuste et doit être changé. Il y a deux possibilités : changer seulement l'appareillage et les lampes ou installer de nouveaux projecteurs. Compte-tenu de la vétusté de l'installation, les membres du Conseil Municipal décident de changer les projecteurs et les lampes pour un coût de 5 318.42€.

2. SDIS : Couverture opérationnelle

Dans le cadre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le SDIS a révisé le règlement opérationnel et sa mise en œuvre notamment par sectorisation. Pour notre Commune trois centres de secours sont appelés à intervenir dans les délais les plus courts, suivant le lieu : Le Puy-en-Velay, Loudes et Cayres.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le fait que le centre de Le Brignon/Solignac-sur-Loire n'intervienne pas sur une partie de notre territoire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette sectorisation qui doit assurer les meilleures conditions d'interventions.

3. Communauté d'Agglomération : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

A la suite de la fusion des Collectivités, une partie de certaines taxes foncières et d'habitation sera prélevée par la Communauté d'Agglomération à la place des Communes. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sur les modalités des transferts de charges décidées en commission locale sachant que la Commune percevra par compensation le même montant fiscal, assurant la neutralité fiscale pour le contribuable.

4. Communauté d'Agglomération : Adhésion des Communes de Monistrol d'Allier et Saint Préjet d'Allier

Les Communes de Monistrol d'Allier et de Saint Préjet d'Allier souhaitent intégrer la Communauté d'Agglomération et quitter la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à leurs demandes.

5. Restauration Pietà : Suite à donner

La Piéta de l'Eglise nécessite des travaux de restauration qui ont été chiffrés par deux professionnels pour un montant respectif de 2422 € et 4650 €.

Le Conseil Municipal décide de demander un avis technique auprès des services de la DRAC et du Département sur les devis présentés afin d'envisager ces travaux de restauration en 2018.

6. Questions diverses

Mise à Disposition du Gymnase : A la suite des dégâts occasionnés au Gymnase de Landos, une demande a été formulée pour que le Hand Ball et le Club de foot de Landos puissent bénéficier du Gymnase de Bains. Par solidarité vis-à-vis de cette Commune lourdement sinistrée en juin, des créneaux horaires seront mis à la disposition de ces deux associations.

Peintures bâtiments communaux :

Des travaux de peinture de certains bâtiments communaux (école publique, garages municipaux, Mairie, Salle Pélissier) vont être effectués pour un montant total de 7812,96 €.

Défibrillateurs : deux défibrillateurs sont présents sur la Commune ; Un dans le hall du Centre de vie et un au Gymnase. Une information d'utilisation à destination des élus et membres des associations de la Commune sera mise en place au cours du prochain trimestre.

Cantine scolaire : Les familles souhaitant inscrire leurs enfants à la Cantine dès la première semaine doivent impérativement faire la demande à la Mairie avant le mercredi 30 août.

Conseil Municipal du 22 Septembre 2017

Aménagement traversée du bourg : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement de la traversée du Bourg, 8 entreprises ont répondu.

Lot n° 1 : Terrassements et réseaux : M2I SOVETRA / EYRAUD TP / SAS CHEVALIER / SDRTP.

Lot n° 2 : Voirie : COLAS / SAS CHEVALIER / EUROVIA-ODTP-DURAND.

Lot n° 3 : Espaces Verts : ROCHE PAYSAGES / SENEZE CHARIOT.

Après analyses technique et financière par la maîtrise d'œuvre, et avis de la Commission d'Appel d'offres le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Terrassements et réseaux : M2I SOVETRA = 305 662,00 € HT

Lot n° 2 : Voirie : EUROVIA-ODTP-DURAND = 746 751,08 € HT

Lot n° 3 : Espaces Verts : ROCHE PAYSAGES = 141 242,73 € HT

Une opération importante pour la Commune qui va, sur les 1,2km de la traversée du Bourg, apporter sécurité, accessibilité et embellissement.

Entretien du gymnase

Pour faciliter l'entretien du gymnase compte tenu de la fréquence de son utilisation, le Conseil envisage l'achat d'une auto-laveuse autoportée d'une dimension appropriée à la largeur des portes des vestiaires. Deux propositions, une de la société BONNET HYGIENE et une de la société SODEV, ont été faites. Avant de valider cet achat, le maire propose de demander une démonstration du matériel aux deux prestataires et d'en négocier le prix.

Entretien parc à côté du Garage Municipal

Le conseil valide le devis de Monsieur Jacques BLANC, paysagiste, d'un montant de 6 960 € HT pour effectuer des travaux d'élagage des cèdres et l'abattage d'un sapin dans le parc à côté du garage municipal.

Restauration Piéta : suite à donner

Après avis technique auprès des services de la DRAC, le Conseil accepte la proposition de Elodie BEAUBIER - Marion CAREL pour la restauration de la Piéta de l'Eglise pour un montant de 4 650 € et sollicite l'aide financière de la DRAC (50%) et du département (25%).

Décision modificative

Une décision modificative est nécessaire pour pouvoir régler la participation financière de la Commune au Syndicat d'Energie de la Haute-Loire pour les travaux d'éclairage public. Il s'agit de porter le montant de 21 640 € à l'article 204182 au lieu de l'article 21534.

Subvention aux sinistrés des catastrophes naturelles

Le Conseil Municipal souhaite s'associer à l'élan de solidarité qui s'est manifesté à l'égard des sinistrés d'IRMA et des Communes du Sud du Département et vote une subvention de 500€ pour IRMA et 500€ pour les Communes du Sud du Département.

Questions diverses

La fête annuelle se déroulera les 6 et 7 octobre. Le samedi, la Commune vous invite à la retraite aux flambeaux à partir de 20h30 suivie du tir des feux d'artifices

Conseil Municipal du 6 novembre 2017

1. Prêt Gymnase à la Commune de Landos : fixation du coût horaire

A la suite des inondations sur la Commune de Landos en juin dernier, le Gymnase municipal a été endommagé et rendu inutilisable. Pour permettre aux associations locales et aux élèves du Collège de continuer leurs activités sportives, la Commune de Bains les accueillera au sein de son Gymnase.

Les membres du Conseil Municipal proposent de conventionner pour le prêt du Gymnase

- avec la Commune de Landos pour les associations et de fixer le coût horaire à 20 €.
- Avec le Collège Robert Louis STEVENSON et de fixer le coût horaire à 12 €.

2. ONF : programme 2018

L'ONF communique à la Commune une proposition de travaux à engager. Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas faire de coupe de bois sur les biens de section de Montbonnet pour l'année 2018.

3. ENEDIS : Autorisation

La Communauté d'Agglomération doit élaborer son Plan Climat Air Energie. Pour l'accompagner dans sa démarche, ENEDIS peut fournir les données de consommation de l'éclairage public avec notre autorisation. Le Conseil Municipal est d'accord pour qu'ENEDIS communique ces données à la Communauté d'Agglomération.

4. TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT :

Les membres du Conseil Municipal doivent proposer à la Communauté d'Agglomération les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour validation par cette dernière. Les tarifs pour l'année 2018 pourraient être reconduits, à savoir :

- Eau : abonnement, 20 € ;
- Consommation de 0 à 100 m³, 0,90 €/m³ ; de 101 à 300 m³, 0,69 €/m³ ; plus de 300 m³, 0,49 €/m³.
- Assainissement : Taxe d'assainissement, 0,77 €/m³.

Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2017
--

Fixation des tarifs communaux 2018

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018, les tarifs 2017 seront reconduits à savoir :

*Loyers annuels :

F2 mairie : 3 500 €

F4 mairie : 5 760 €

Ecole Sainte Thérèse : 516 €

Garages gendarmerie : 958 €

Cabinet médical : 3 600 €

*Concession cimetièrre (à perpétuité) : 900 €

*Location tables et chaises pour particuliers : 1 € la table et 0,50 € la chaise

Acquisition auto laveuse :

Le conseil valide l'acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien du gymnase auprès du fournisseur BONNET HYGIENE pour un prix de 8 990 € HT.

Achat fascicule "bien vivre ensemble"

Les Editions PROST, spécialisées dans l'éducation civique, publient un livret "bien vivre ensemble" qui traite des règles de politesse et de civilité. Le conseil décide l'achat de 65 exemplaires de ce fascicule destinés aux élèves du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) des deux écoles primaires de la commune.

APEL Ecole Sainte Thérèse : demande de subvention pour classe de découverte

L'Ecole Sainte Thérèse organise une classe de découverte en Camargue du 25 au 29 juin 2018 pour 40 élèves. Elle sollicite l'aide de la commune pour financer ce projet. Le conseil propose de participer à hauteur de 30 € par enfant.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le 14 janvier 2018. Ce sera l'occasion de fêter le départ à la retraite de Monique ROBERT.

1. Autorisation de mandater les factures d'investissement :

Le Conseil Municipal autorise le maire à mandater les factures d'investissement prévues au budget principal à hauteur de 150 000 € dans l'attente du vote du budget 2018.

2. Mise en place du contrôle d'accès au gymnase

Pour faciliter l'utilisation du gymnase et en assurer la sécurité, les membres de Conseil Municipal souhaitent mettre en place un système de contrôle d'accès grâce à un logiciel de gestion d'occupation et l'attribution de badges.

Le montant de cette installation s'élève à 12 185,60 € TTC.

3. Acquisition Fraise à neige

Les membres du Conseil Municipal souhaitent acquérir une Fraise à neige permettant le déneigement des trottoirs et des espaces publics. Ils décident de comparer les différents modèles auprès des entreprises Favier et Chapuis.

4. Protection sociale complémentaire prévoyance personnel communal : participation communale

En 2018, la protection sociale complémentaire et de prévoyance du personnel communal augmente de manière significative. Depuis 2016, la Commune participe à cette adhésion à hauteur de 12 € par agent.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'augmenter la participation de 3 €. L'aide sera donc de 15 € par agent.

5. D.E.T.R 2018 : programme de travaux

Afin de prétendre à la Dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2018, un programme de travaux doit être présenté à la Préfecture avant le 31 décembre 2017. Les membres du Conseil Municipal souhaitent soumettre le financement de la 2^{ème} tranche des travaux de l'aménagement du Centre Bourg qui s'élèvent à 795 730 € HT.

Les travaux devraient pouvoir débuter fin janvier.

6. Questions diverses :

- a) Adressage de la Commune : La fibre optique devrait être installée sur la Commune au cours de l'année 2018. Il est conseillé pour faciliter le raccordement des habitations d'avoir des adresses normées. Les rues devront être dénommées et les habitations numérotées.
- b) Vœux 2018 : la cérémonie est fixée le dimanche 14 janvier à 11H00 à la Salle Péliissier. Ce sera l'occasion de fêter le départ en retraite de Monique Robert.
- c) La Commune avait acheté en 2012 une auto laveuse pour un montant de 4239 € qui n'est plus utilisée. Les batteries doivent également être changées pour un montant de 800 €. Les membres du Conseil Municipal décident de la vendre au plus offrant.
- d) La Prévention Routière remercie la Commune pour sa participation financière
- e) L'adjudant Meillier est le gendarme référent pour la Commune de Bains.